|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2021/20 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  27 août 2021  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation   
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail de la pollution et de l’énergie**

**Quatre-vingt-quatrième session**

Genève, 12 novembre 2021

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-quatrième session[[1]](#footnote-2)\*, [[2]](#footnote-3)\*\*

Qui se tiendra virtuellement, le 12 novembre 2021.

I. Proposition

1. Adoption de l’ordre du jour.

2. Compte rendu des dernières sessions du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29).

3. Véhicules électriques et environnement (EVE) :

a) Règlement technique mondial ONU no [XX] (Durabilité des batteries des véhicules) ;

b) Autres activités du groupe de travail informel EVE.

4. Véhicules légers : Règlement ONU no 154 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP)).

5. Motocycles et cyclomoteurs : Renseignements actualisés concernant les membres du groupe de travail informel des prescriptions d’efficacité en matière d’environnement et de propulsion (EPPR).

6. Thèmes prioritaires pour le Groupe de travail.

7. Élection du Bureau.

8. Questions diverses.

II. Annotations

1. Adoption de l’ordre du jour

Conformément à l’article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690/Rev.1) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point de l’ordre du jour provisoire est l’adoption de l’ordre du jour.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2021/20.

2. Compte rendu des dernières sessions du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

Le Groupe de travail de la pollution et de l’énergie (GRPE) pourra prendre connaissance d’un bref rapport oral du secrétariat sur les points saillants de la session de juin 2021 du WP.29 concernant les questions qui l’intéressent.

3. Véhicules électriques et environnement (EVE)

a) Règlement technique mondial ONU no [XX] (Durabilité des batteries des véhicules)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner une proposition de nouveau Règlement technique mondial (RTM) ONU sur la durabilité des batteries des véhicules, élaborée par le groupe de travail informel des véhicules électriques et de l’environnement (EVE).

**Document(s)**: (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2021/18).

b) Autres activités du groupe de travail informel EVE

Le Groupe de travail voudra sans doute examiner le mandat et le Règlement intérieur actualisés du groupe de travail informel EVE.

**Document(s)**: (document informel GRPE-83-30).

4. Véhicules légers : Règlement ONU no 154 (Procédure d’essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP))

Le Groupe de travail souhaitera sans doute examiner des propositions du Japon, de l’Union européenne et de l’expert de l’Organisation internationale des constructeurs d’automobiles (OICA) tendant à introduire de nouvelles séries 02 et 03 d’amendements dans le Règlement ONU no 154.

**Document(s)**: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2021/21,   
 ECE/TRANS/WP.29/GRPE/2021/22.

5. Motocycles et cyclomoteurs : Renseignements actualisés concernant les membres du groupe de travail informel des prescriptions d’efficacité en matière d’environnement et de propulsion (EPPR)

Le Groupe de travail voudra peut-être recevoir de l’équipe de direction du groupe de travail informel EPPR des informations actualisées sur la nouvelle présidence du groupe de travail.

6. Thèmes prioritaires pour le Groupe de travail

Le Groupe de travail souhaitera sans doute débattre de la mise à jour de la liste des thèmes prioritaires pour ses activités.

**Document(s)**: (document informel GRPE-83-35).

7. Élection du Bureau

Conformément à l’article 37 du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/690/Rev.1), le Groupe de travail élira le Président et le Vice-Président des sessions prévues pour l’année 2022.

8. Questions diverses

Le Groupe de travail pourra examiner les autres propositions éventuelles.

1. \* Pour des raisons d’économie, les représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports durables de la CEE (<https://unece.org/transport/events/wp29grpe-working-party-pollution-and-energy-84th-session>). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique ([benedicte.boudol@un.org](mailto:benedicte.boudol@un.org)). Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l’ONUG (bureau C.337 au 3e étage du Palais des Nations). Les versions traduites de ces documents sont disponibles en accès public sur le Système de diffusion électronique des documents (SEDOC), à l’adresse [http://documents.un.org/](https://documents.un.org/prod/ods.nsf/home.xsp). [↑](#footnote-ref-2)
2. \*\* Les représentants sont priés de s’inscrire en ligne sur le site Web de la CEE (https://indico.un.org/event/36213/). À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d’autres renseignements utiles sont disponibles à l’adresse https://unece.org/practical-information-delegates. [↑](#footnote-ref-3)